



retroviseur voiture brisé par un usager qui a prit la fuite

Par **panatinaikos1898**, le **06/11/2023** à **16:46**

Bonjour !

J'ai stationné ma voiture devant l'immeuble vers 22 heures environ. En récupérant mon véhicule le lendemain matin à 07 heures, j'ai découvert le bris de mon retroviseur gauche. Je n'ai pu connaître celui ou celle qui a heurté ma voiture. Mon assurance m'a exigé le tiers ? Alors que je n'ai aucune information sur lui ? Je suis assuré en BDG. Ai-je le droit d'indemnisation, merci de me répondre. Salut !